

## COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE CROULT ENGHIEU VIEILLE MER

*15 novembre 2016 - Bonneuil-en-France - 9h30  
(Séance plénière n°8)*

### Compte-rendu

*La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Croult Enghien Vieille Mer s'est réunie le mardi 15 novembre 2016, à 9h30, à Bonneuil-en-France (Val d'Oise), dans les locaux du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique (SIAH) des vallées du Croult et du Petit Rosne.*

Les pièces suivantes avaient été envoyées avec la convocation :

- *Compte rendu de la CLE du 20 septembre 2016*
- *Note préparatoire à la CLE du 15 novembre 2016 : « Choix de la stratégie : Analyses, précisions et pistes de questionnement pour éclairer le choix à opérer »*

Chaque participant a reçu un dossier de séance contenant les pièces suivantes :

- *Diaporama de la réunion (reproduit en annexe du présent compte-rendu)*

*Trente-six (36) membres de la CLE étaient présents à cette séance. Sept (7) membres de la CLE avaient donné pouvoir pour être représentés.*

	Nb total de membres	Présents	Pouvoirs
Collège des élus	36	17	5
Collège des usagers	18	12	0
Collège de l'Etat	11	7	2
<b>Total</b>	<b>65</b>	36	7
		43	
<b>Quorum</b>		<b>33</b>	

---

#### ORDRE DU JOUR

- **Ouverture de Séance par Monsieur Guy MESSAGER, Président de la CLE**
- **Désignation d'un nouveau membre du Bureau parmi les membres du collège des élus**
- **Rappel simplifié des scénarios**
- **Débat de la CLE autour des 4 scénarios, avis, arguments et prise de position avant le vote**
- **Vote - Choix du scénario fondant la stratégie du SAGE**

**Etaient présents ou représentés :**

<b>Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux</b>			
<b>NOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>Présent</b>	<b>Représenté</b>
Madame Kola ABELA	Conseillère territoriale EPT Plaine Commune	✓	
Monsieur Michel ADAM	Adjoint au Maire de Dugny	✓	
Monsieur Dominique BAILLY	Maire de Vaujours	✓	
Monsieur Belaïde BEDREDDINE	Vice-Président du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis – Direction de l’Eau et de l’Assainissement	✓	
Monsieur Claude BODIN	Conseiller régional d’Ile-de-France		✓
Monsieur Paul-Edouard BOUQUIN	Conseiller municipal de Domont	✓	
Monsieur Alain BOURGEOIS	Maire d’Ezanville	✓	
Monsieur Jean-Pierre DAUX	Conseiller communautaire de la communauté d’agglomération Plaine Vallée	✓	
Monsieur Francis DELATTRE	Maire de Franconville		✓
Monsieur Daniel DESSE	Vice-Président du Conseil Départemental du Val d’Oise	✓	
Monsieur Alain DURANDEAU	Adjoint au Maire de Tremblay-en-France	✓	
Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT	Président du SIARE, Maire de Saint-Prix	✓	
Monsieur Jean-Luc HERKAT	Vice-Président de la communauté d’agglomération Roissy pays de France	✓	
Monsieur Jean-Jacques JENNÉ	Conseiller municipal délégué du Bourget	✓	
Monsieur Christian LAGRANGE	Vice-Président de l’Etablissement public territorial Est ensemble	✓	
Madame Anita MANDIGOU	Adjointe au Maire de Goussainville	✓	
Monsieur Gilles MENAT	Adjoint au Maire de Baillet-en-France	✓	
Monsieur Guy MESSAGER	Président du SIAH Croult et Petit Rosne	✓	
Monsieur Sébastien MEURANT	Maire de Saint-Leu-la-Forêt		✓
Madame Eugénie PONTHER	Adjointe au Maire d’Epinay-sur-Seine	✓	
Monsieur Gilles POUX	Maire de la Courneuve		✓
Monsieur Azzedine TAIBI	Délégué du SIAAP		✓
		17	5

<b>Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations</b>			
<b>ENTITÉ</b>	<b>NOM</b>	<b>Présent</b>	<b>Représenté</b>
Aéroport de Paris	Monsieur Pascal BERNARD	✓	
ASSARS	Monsieur Daniel NENIN	✓	
Association Aulnay Environnement	Monsieur Christian BAUSSON	✓	
Association Environnement 93	Monsieur Robert HALIFAX	✓	
Association Val d'Oise Environnement	Monsieur Philippe BEC	✓	
Chambre départementale de Commerce et d'industrie de Paris	Monsieur Frédéric VERNHES	✓	
Chambre départementale de Commerce et d'industrie du Val d'Oise			
Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France	Monsieur Guillaume MORET	✓	
FPPMA du Val d'Oise	Monsieur Bernard BRETON	✓	
FPPMA 75, 92, 93, 94	Monsieur Jean-Noël HUETTE	✓	
Service des canaux de la Ville de Paris	Monsieur Jean-François RAUCH	✓	
SIAEP Nord d'Ecouen	Monsieur Bernard BESANCON	✓	
SEDIF	Monsieur François HANET	✓	
		12	0

<b>Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics</b>			
<b>ENTITÉ</b>	<b>NOM</b>	<b>Présent</b>	<b>Représenté</b>
Agence de l'Eau Seine-Normandie	Madame Lydia PROUVÉ	✓	
ARS	Madame Astrid RÉVILLON	✓	
DDT du Val d'Oise	Madame Catherine MENNETRIER-VALETTE	✓	
DRIEA	Madame Florence MONTFORT		✓
DRIEE Ile-de-France	Madame Aurélie GEROLIN	✓	
EPA Plaine de France	Madame Magali CASTEX	✓	
ONEMA	Madame Astrid MOREL		✓
Préfecture du Val d'Oise	Monsieur Denis DOBO-SCHOENENBERG, Sous-Préfet du Val d'Oise	✓	
Préfecture de la Région Ile-de-France	Madame Elise CARNET (DRIEE idf)	✓	
		7	2

**Etaient également présents :**

**Mme Charlotte BOUDET** (CA Plaine commune), **M. Bernard BREUIL** (CD93 – DEA93), **M. Eric CHANAL** (SIAH), **Mme Juliette DELMAS** (SAGE Croult Enghien Vieille Mer), **M. Florian DUFFROY** (SIAAP), **Mme Sophie GARNIER** (CA Roissy Pays de France), **Mme Aline GIRARD**, **M. Jérémie JEANNEAU** (AESN),

**M. Christophe LANIER** (CA Plaine Vallée), **Mme Véronique LANIER** (CD93 – DEA93), **M. Dominique LEGUY** (ADAGE Environnement), **Mme Amparo MARTAUD** (SIARE), **M. Jean-Baptiste NARCY** (AScA), **Mme Coline PESSEREAU** (Enghien-les-Bains), **M. Ronan QUILLIEN** (CD93 – DEA93)

### **Ouverture de la séance par Monsieur le Président de la CLE**

Monsieur Guy MESSAGER, Président de la CLE, accueille Monsieur le Sous-Préfet du Val d'Oise et les membres de la CLE.

En préambule, il rappelle que cette réunion de la CLE est un peu particulière puisqu'elle a pour objet le choix de la stratégie du SAGE. Ce vote conclut plusieurs années de travail en commun qui ont permis aux membres de la CLE d'établir un état des lieux complet de l'ensemble du territoire du SAGE, d'identifier des enjeux partagés et de proposer 4 scénarios stratégiques.

M. MESSAGER rappelle que ces 4 scénarios ne sont pas des programmes d'actions mais différentes façons de porter la mise en œuvre du SAGE et de positionner la CLE dans le territoire.

Ce vote clôt une première phase de travail, mais en elle ouvre également une nouvelle. En effet, dès le début de l'année 2017, les membres de la CLE travailleront ensemble à l'écriture des documents du SAGE. Ce travail important doit mobiliser l'ensemble des partenaires afin que ces documents, dont la portée juridique est forte, incarnent au mieux les orientations stratégiques qui auront été choisies. Au-delà de ces documents, le vote d'aujourd'hui vise à définir le rôle et la place que la CLE aura au sein du territoire, et sur la manière dont les membres de la CLE porteront les actions nécessaires pour reconquérir la qualité des masses d'eau du territoire, pour assurer l'alimentation en eau potable dans un contexte de changement climatique et pour recréer un lien positif à l'eau et aux milieux aquatiques.

M. MESSAGER tient à remercier Monsieur le Préfet de Sarcelles de sa présence qui marque l'intérêt que porte les services de l'Etat aux travaux de la CLE.

Avant de donner la parole aux membres de la CLE pour qu'ils puissent, s'ils le souhaitent, faire part de leur choix et de leurs remarques, M. MESSAGER indique que, dans un premier temps, les membres du collège des collectivités désigneront un nouveau membre du Bureau en remplacement de M. Didier GUEVEL, Maire du Plessis-Gassot, suite aux modifications de l'intercommunalité intervenues au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Puis les Vice-Présidents de la CLE s'exprimeront sur le travail des Commissions thématiques. Enfin M. Dominique LEGUY (ADAGE environnement) et Jean-Baptiste NARCY (AScA) rappelleront rapidement les 4 scénarios.

M. MESSAGER rappelle que l'animatrice du SAGE, Mme Juliette DELMAS, quittera la région parisienne et ses fonctions à la fin du mois de novembre, et présente la nouvelle animatrice du SAGE, Mme Aline GIRARD, qui prendra ses fonctions en début d'année 2017. Il indique que Mme GIRARD est actuellement animatrice du SAGE des 2 Morin et qu'elle a déjà participé à la rédaction d'un SAGE, son expérience sera donc précieuse. Il tient par ailleurs à remercier M. REVOILE, Président de la CLE des 2 Morins.

### **Désignation d'un nouveau membre du Bureau parmi les membres du collège des élus**

Suite à l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2016, du Schéma régional de Coopération Intercommunale (SRCI) d'Ile-de-France et la création de nouveaux établissements de coopération intercommunale, la composition de la CLE a été modifiée et un nouvel arrêté préfectoral a été pris. Cette modification a eu pour effet de laisser un poste vacant au sein du Bureau de la CLE. Monsieur MESSAGER indique qu'en conséquence un nouveau membre du Bureau doit être désigné parmi les membres du collège des élus.

M. MESSAGER propose la candidature de Monsieur Jean-Luc HERKAT, Maire de Bonneuil-en-France et vice-Président de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, pour succéder à

Monsieur Didier GUEVEL qui représentait l'ancienne Communauté d'agglomération Roissy Portes de France. Il invite également les autres membres du collège des élus souhaitant se présenter à se faire connaître. Aucune autre personne ne se porte candidat.

M. MESSAGER propose aux membres du collège des élus de voter à main levée. L'Assemblée n'y voyant pas d'objection, il est procédé au vote à main levée.

*Résultat du vote :*

- *Pour :* 18
- *Contre :* 0
- *Abstention :* 4

**Après délibération de la CLE, Monsieur Jean-Luc HERKAT est élu membre du Bureau de la CLE du SAGE Croult Enghien Vieille Mer à la majorité des exprimées.**

### **Retour sur le travail des Commissions thématiques**

**M. Guy MESSAGER** invite les 3 Présidents des Commissions thématiques à faire un retour sur le travail réalisé par chaque Commission sur l'analyse des scénarios contrastés.

**M. Jean-Pierre ENJALBERT** (SIARE), Président de la Commission Milieux naturels, souligne l'importance et la qualité du travail qui a été réalisé. La CLE est aujourd'hui amenée à faire un choix, stratégique et politique. Ce n'est pas un choix facile, mais c'est un choix qui se fait dans de bonnes conditions, notamment grâce au travail mené au sein des commissions thématiques. Pour la Commission milieux naturels, il y a eu une vraie mobilisation (M. Jean-Pierre ENJALBERT tient particulièrement à remercier les participants) et beaucoup de travail, ce qui a permis d'aller dans le détail pour l'analyse thématique des scénarios.

Pour ce qui concerne les milieux naturels, nous sommes sur des territoires très différents (entre l'est et l'ouest, entre le Val d'Oise et la Seine-Saint-Denis), toutefois il existe des similitudes. C'est pourquoi il est important de ne pas se couper de l'échelle locale, que nous représentons chacun dans nos missions, mais également d'avoir une vision stratégique globale. La gestion de l'eau ne peut se concevoir qu'à l'échelle des bassins versants. La multifonctionnalité est un enjeu fort pour notre territoire. Dans un contexte où les moyens (financiers) sont limités, nous avons tout intérêt à ce que nos travaux répondent à plusieurs objectifs en même temps. Ainsi les bassins de retenue remplissent des fonctions hydrauliques, mais ils peuvent aussi, voire doivent, être conçu pour améliorer le cadre de vie. En cherchant à atteindre plusieurs objectifs on optimise ainsi les coûts. La renaturation des cours d'eau revêt également un intérêt fort pour le territoire mais ce n'est pas toujours un objectif prioritaire. On peut considérer la renaturation des cours d'eau comme un signe extérieur de richesse, mais c'est avant tout un signe de richesse technique et écologique. L'assainissement se met ainsi au service de cet objectif. Bien entendu la renaturation doit toutefois se faire dans le respect des équilibres financiers.

**M. Michel ADAM** (Dugny), Président de la Commission qualité de l'eau, indique aux membres de la CLE que, pour des raisons de santé, il a quelques difficultés à s'exprimer et donne la parole à Juliette DELMAS. Le travail réalisé par la commission qualité de l'eau a également été très riche et les participants se sont beaucoup impliqués. Au regard des thématiques traitées au sein de cette commission, il apparaît que le socle stratégique porte déjà tous les objectifs et les ambitions nécessaires pour répondre aux enjeux de reconquête de la qualité de l'eau et de durabilité de l'alimentation en eau potable, toutefois, les 4 scénarios apportent une vision stratégique et politique à ce socle et à ces objectifs.

**M. Belaïde BEDREDDINE** (Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis), Président de la Commission aménagement et risques liés à l'eau, fait référence à la COP 22 (qui se tient du 7 au 18 novembre 2016 au Maroc) et au 3 enjeux du millénaire que sont les déchets, l'énergie et l'eau. Il est persuadé que, dans les zones urbaines denses, l'eau est un enjeu stratégique. Si autrefois, l'eau était

perçue comme un danger, vecteur de maladies et de nuisances. Aujourd'hui l'eau est un élément qui revalorise nos territoires, qui apporte de la beauté, qui améliore le cadre de vie, qui génère des îlots de fraîcheur.... La notion de beauté est particulièrement importante, car on protège mieux ce que l'on trouve beau. Le SAGE doit ainsi permettre de révéler ce qui est beau, c'est un véritable enjeu.

Le réchauffement/dérèglement climatique est une réalité à prendre en compte. Dans ce contexte, les populations cherchent de plus en plus la proximité de zones humides et de zones de rafraîchissement.

Pour prendre en compte ces différents enjeux, le socle stratégique est déjà un bon point de départ. Les scénarios sont quant à eux différentes manières d'incarner notre volonté et nos ambitions.

Avec les récentes évolutions réglementaires dans le domaine de l'eau (loi MAPTAM, loi NOTRe), l'organisation territoriale, notamment dans le domaine de l'assainissement, se voit quelque peu modifiée. Il est important de s'appuyer sur les acteurs existants.

M. BEDREDDINE insiste également sur la notion de solidarité amont-aval. Nous ne pourrions jamais protéger la Seine et la Marne, si nous ne protégeons pas les bassins versants à l'amont et les petits cours d'eau.

Il est également important de s'interroger sur la manière de s'approprier le SAGE et de mobiliser la population autour des questions liées à l'eau. L'eau doit en effet devenir un enjeu démocratique. Personne ne se doute que le SAGE définira les contours d'une nouvelle politique de l'eau qui modifiera le rapport à l'eau sur le territoire. Nous ne pourrions pas atteindre nos objectifs seuls. Nous devons gagner l'adhésion de la population. Nous devons créer une nouvelle communauté politique autour de l'eau avec les citoyens. C'est une condition nécessaire à la réussite du SAGE. Avant que le SAGE ne soit approuvé, il y aura une procédure d'enquête publique. Ce moment doit être l'occasion d'un débat public riche et exemplaire pour garantir un SAGE fort qui permette de reconstruire un milieu écologique de qualité, en particulier en zone urbaine dense.

### **Phase Tendances & scénarios : rappel simplifié des scénarios**

*Point présenté par Jean-Baptiste NARCY (Bureau d'étude ASca) et Dominique LEGUY (Bureau d'études Adage Environnement)*

*Le diaporama diffusé lors de la réunion est joint au présent compte-rendu.*

Il est rappelé que le SAGE n'est pas là pour dire quoi faire (le SAGE n'est pas un programme d'actions) mais plutôt pour proposer une logique d'intervention commune pour faire mieux, plutôt que plus.

Au niveau financier, l'analyse économique qui a été faite des scénarios montre qu'ils ont globalement le même poids financier, puisque dans tous les cas c'est le socle stratégique qui représente la part la plus importante des dépenses (entre 90 et 94% du coût total des scénarios). Le SAGE, quel que soit le scénario choisi, représentera des dépenses supérieures par rapport aux dépenses historiquement engagées dans le domaine de l'eau. Toutefois ces dépenses seront aussi au bénéfice du cadre de vie ? Par ailleurs, il faut également considérer les coûts évités qui pourront être liés à la mise en œuvre du SAGE.

Suite à cette présentation, Monsieur MESSAGER remercie encore une fois le Bureau d'étude pour le travail réalisé.

### **Débat de la CLE autour des 4 scénarios : avis, arguments et prise de position avant le vote**

Monsieur MESSAGER communique les deux avis reçus préalablement à la réunion :

- ✓ L'Etablissement public territorial Plaine commune souligne que le socle du SAGE est complètement cohérent avec les politiques et actions déjà menées par Plaine Commune (trame verte et bleue, gestion des eaux pluviales, valorisation des eaux brutes...). L'enjeu principal du SAGE pour Plaine Commune est donc double : conforter leurs politiques en matière d'eau, d'environnement et d'aménagement, et apporter de la cohérence entre les politiques menées à

l'amont et à l'aval de ce grand territoire pour plus d'efficacité des actions sur le milieu récepteur. **Le scénario 2 semble donc le plus adapté pour répondre aux enjeux du SAGE et porter une ambition qui se doit d'être forte pour réussir progressivement une reconquête des milieux aquatiques.** Il s'agit en effet d'un scénario qui permettra la mise en œuvre d'un SAGE affirmé pour rendre des espaces à l'eau dans le territoire. Du point de vue de Plaine Commune ce positionnement du SAGE présente un double avantage :

- Il propose une méthodologie adaptée au rôle d'un SAGE (planification nécessaire pour atteindre les objectifs de la DCE et positionnement politique pour relayer les enjeux liés à l'eau auprès de l'ensemble des acteurs de ce grand territoire),
- Il affiche une ambition cohérente avec les politiques portées par Plaine Commune : améliorer la qualité de l'eau et donner plus de place à l'eau sur le territoire.

De manière complémentaire à ce positionnement du SAGE, l'EPT Plaine commune, en s'inspirant du scénario 4, souhaite à son échelle faire la promotion d'initiatives locales dans le domaine de l'eau.

- ✓ Le SIAAP indique qu'au regard des différents objectifs de positionnement du SAGE, les scénarios 2 et 4 sont les plus favorables au SIAAP. Alors que le scénario 2 prévoit une planification plus rigoureuse, le scénario 4 entend s'appuyer sur les initiatives locales. Il est précisé que le scénario 4 est moins intrusif que le scénario 2 quant aux espaces privés et que par ailleurs il ne prévoit pas de financements supplémentaires à engager. C'est pourquoi, **le scénario 4 apparaît le plus bénéfique au SIAAP.**

Avant de donner la parole aux membres de la CLE pour qu'ils expriment leur choix avant le vote, Monsieur MESSAGER invite Monsieur le Préfet de Sarcelles à s'exprimer.

**Monsieur le Préfet de Sarcelles** remercie le Président de la CLE de l'avoir invité et indique qu'il tenait à être présent pour cette étape importante de l'élaboration du SAGE. Il souligne la nécessité de préserver l'eau et les milieux aquatiques. L'actualité (notamment la COP22) concourt à renforcer notre travail et montre à quel point la question des ressources naturelles, et de l'eau en particulier, est essentielle pour notre planète. C'est un enjeu global auquel il nous appartient de répondre localement, car c'est l'action à l'échelle territoriale qui permettra les objectifs portés notamment par les conventions internationales.

Monsieur le Préfet de Sarcelles indique qu'il n'appartient pas aux services de l'Etat de se positionner sur les choix politiques mais de formuler un avis techniques. Le rôle des services de l'Etat dans l'élaboration des documents du SAGE consiste avant tout à s'assurer de la cohérence des objectifs du SAGE avec les impératifs réglementaires (DCE, SDAGE, etc.), ce à quoi répond parfaitement le socle du SAGE qui s'applique quel que soit le scénario. Les scénarios proposés, qui déclinent différents modes d'organisation et d'animation, incarnent chacun un véritable choix stratégique et politique, que les collectivités auront la responsabilité de mettre en œuvre. Il apparaît important que ce choix émane des acteurs locaux et que les services de l'Etat accompagnent ce choix sans prendre part au vote.

Monsieur le Préfet de Sarcelles tient à souligner la qualité des débats et du travail réalisé. Tous ces travaux permettent aujourd'hui de poser une base solide pour la rédaction du SAGE et s'inscrivent dans une bonne dynamique locale. Il rappelle qu'il est important que la stratégie retenue garantisse une vision globale des enjeux du territoire, via une approche planifiée et priorisée des actions à mener. Cette stratégie devra permettre une interface forte avec l'urbanisme et le développement des territoires. La qualité du diagnostic réalisé doit pouvoir se concrétiser dans une stratégie ambitieuse porteuse d'actions tangibles qui apporteront une réelle plus-value lors de la mise en œuvre du SAGE. Dans ce contexte, **les services de l'Etat proposent de soutenir les scénarios 1 et 2, avec une préférence pour le scénario 2 qui semble faire consensus auprès des collectivités du territoire tout en répondant aux attentes exprimées.** Ce scénario répond mieux à la volonté de

reconnaissance sociale de l'eau par la redécouverte des cours d'eau, et s'inscrit parfaitement dans les objectifs fixés par la DCE.

Les scénarios 3 et 4, qui visent à faire émerger des initiatives locales, sont toutefois intéressants par leur approche participative novatrice, et répondent bien à la nécessaire réappropriation des enjeux de l'eau par les populations concernées. Cependant, ce type de stratégie risque de ne pas faire émerger la vision globale nécessaire à l'atteinte du bon état global des milieux aquatiques. Ces scénarios ne pourront être efficaces qu'à la condition d'une animation locale conséquente.

Quel que soit le scénario retenu, la CLE et l'animation du SAGE auront à assurer une bonne coordination des multiples acteurs intervenant sur le territoire pour garder une cohérence territoriale, que ce soit dans le domaine de l'eau (en s'appuyant sur les acteurs historiques : SIAH, SIARE et CD93), ou dans le domaine de l'aménagement du territoire. En effet, ce territoire est appelé à de profondes mutations dans les années à venir, et il sera nécessaire de veiller à ce que ces futurs aménagements n'obèrent pas l'atteinte des objectifs ambitieux que le SAGE se sera fixé. Pour relever ces défis, la CLE pourra compter sur l'accompagnement des services de l'Etat.

#### Avis des membres de la CLE :

**M. Daniel NENIN** (ASSARS), rappelle que le SAGE est également né de la nécessité de lutter efficacement contre les inondations. L'ASSARS a toujours soutenu la nécessité d'intervenir pour prévenir les désordres constatés sur les cours d'eau, à l'origine de pollutions de la ressource en eau et d'inondations. Depuis plusieurs années, l'ASSARS organise une marche de la rivière (le long du Petit Rosne) afin de sensibiliser les habitants. M. Nénin souhaiterait que le SAGE soit l'occasion de porter cette action encore plus loin et de mener plus d'actions concrètes. **L'ASSARS se positionne en faveur du scénario 2.**

M. Guy MESSAGER souligne que l'ASSARS est une association très engagée en faveur de nos cours d'eau et qu'elle a notamment permis au SIAH de mener à bien de beaux projets, tels que la réouverture du Petit Rosne à Sarcelles.

**M. Christian LAGRANGE** (EPT Est Ensemble) fait remarquer que l'eau redevient un sujet important. L'EPT Est ensemble aura à faire un choix important en 2017 concernant l'alimentation en eau potable du territoire. Ce que l'on constate aujourd'hui c'est que les populations, notamment urbaines, sont déconnectées du cycle de l'eau et oubli que l'assainissement et l'eau potable font partie de ce cycle. Il nous semble naturel et logique que l'eau coule chez nous, qu'elle soit collectée puis traitée. Mais cela n'a pas toujours été une évidence, et ce n'est toujours pas une évidence pour un milliard de personnes dans le monde.

On dit aujourd'hui que l'assainissement coûte, sur la facture d'eau, plus cher que l'eau potable. Mais il faut appréhender la question dans son ensemble : plus nous rejetterons (via les stations d'épuration) de l'eau "propre" dans les rivières, plus la qualité de celles-ci sera bonne, et moins nous aurons à dépenser pour la traiter, d'où l'importance de l'assainissement. A cet égard, M. LAGRANGE félicite le travail fait par le SIAAP qui a permis une véritable amélioration de la qualité des rejets. Le SAGE doit nous permettre d'agir le plus en amont possible pour que nous rejettions dans les milieux aquatiques une eau de meilleure qualité. Concernant les eaux pluviales, il est regrettable que leur gestion soit imputée sur le budget général, or il existe encore un flou autour de la taxe pluviale.

Les 4 scénarios sont valables, au regard des enjeux qui sont les nôtres, car ils s'appuient sur un socle solide. Pour le territoire Est ensemble, la redécouverte de l'eau, notamment par les enfants, est un enjeu indispensable qui contribue à améliorer nos villes et à créer des îlots de fraîcheur. Il faut également que les aménageurs et les architectes se saisissent de cet enjeu pour que la ville ne soit plus un espace bétonné. L'eau est notre bien naturel commun.

**Mme Eugénie PONTHER** (Epinay-sur-Seine), indique que la commune d'Epinay-sur-Seine partage l'avis formulé par l'EPT Plaine commune. Il est aujourd'hui indispensable que nous revalorisons les petits ruis, notamment le ru d'Arra et que nous redonnions toute sa place à l'eau en ville pour contribuer notamment à mieux faire face aux épisodes de canicule.

**M. Guy MESSAGER**, abonde dans ce sens et indique que le SIAH, qui est intervenu lors de la COP21, a démontré le réel intérêt de la réouverture du Petit Rosne pour réduire les effets des fortes chaleurs.

**M. Gilles MENAT** (SIAEP de la région de Montsault, SIAH, Baillet-en-France), qui a activement participé à de nombreuses commissions thématiques, souligne que la maîtrise foncière est une condition nécessaire pour que nous puissions mener efficacement des projets ambitieux. Le scénario 3 est intéressant car il propose une stratégie ambitieuse pour la protection des captages. Toutefois il **choisit le scénario 2, qui s'appuie également sur une stratégie foncière forte**. Le SAGE doit être un facilitateur pour aider et accompagner les acteurs locaux à trouver les terrains qui permettront de protéger efficacement les zones de captage.

**M. Frédéric VERNHES** (CCI du Val d'Oise), souligne la grande qualité du travail présenté. Compte tenu des nombreux projets sur le territoire, qui soulèvent beaucoup de questions, tant sur l'éducation, les transports, la formation, que sur l'environnement, il indique que rien ne pourra se faire si nous ne mettons pas l'eau au cœur de nos préoccupations. Il constate une prise de conscience progressive du secteur économique sur ces sujets (impensable il y a encore 20 ans) et une conviction croissante de la nécessité de mieux gérer l'eau et de mieux lutter contre les inondations. **Il se réjouit que le scénario 2 fasse consensus car, en s'appuyant sur une stratégie foncière, ce scénario concourra à l'atteinte des objectifs de bon état de nos ressources en eau.**

**M. Guillaume MORET** (Chambre interdépartementale d'agriculture), fait remarquer qu'il est très important d'avoir une vision stratégique d'ensemble de l'eau à l'échelle du territoire. Par ailleurs, il faut se garder de stigmatiser la profession agricole. Nous sommes tous pollueurs. Il est nécessaire d'accompagner les acteurs professionnels pour faire travailler et évoluer ensemble le monde agricole et le monde urbain. **La chambre d'agriculture opte pour le scénario 1.**

**M. Bernard BRETON** (FPPMA du Val d'Oise), indique que la reconquête de la qualité de l'eau et la protection des milieux aquatiques sont impératifs pour maintenir l'activité pêche pratiquée sur les plans d'eau et canaux, mais également pour préserver les usages sociaux de ces espaces qui attirent de nombreux habitants. Le Lac d'Enghien est un lieu particulièrement important du point de vue paysager et social. La création de bassins (de retenue) en eau, s'ils sont conçus dans un souci de les rendre accessibles au public, offre un support de sensibilisation du public et permet des usages récréatifs importants pour le territoire. La qualité des cours d'eau est à améliorer pour la pêche...mais aussi pour les milieux eux-mêmes, ainsi que pour diminuer la contribution du territoire à la pollution de la Seine. On constate toutefois une nette amélioration de la qualité de l'eau. Il n'y a pas eu de grave pollution de la Seine depuis longtemps, et nous devons préserver cela.

En 2019 une grande manifestation autour de la Seine sera organisée pour dire « oui, la Seine est propre en Ile-de-France ». Il ne faut pas oublier les canaux, qui sont également très attractifs et qui, une fois déminéralisés (faire revenir les gens au bord de l'eau nécessite de rendre les berges plus accueillantes), seront un atout fort pour le territoire. **Du point de vue de la FPPMA95, les 4 scénarios répondent à tous ces objectifs.**

**M. François HANET** (SEDIF), souligne que l'objectif d'assurer la durabilité de l'alimentation en eau potable a très bien été pris en compte dans le socle stratégique et que **les scénarios 2 et 3, de par la stratégie foncière qu'ils proposent, sont les plus adaptés pour porter une vraie ambition de reconquête des milieux aquatiques et de récréation d'un social fort à l'eau.**

**M. Daniel DESSE** (Conseil départemental du Val d'Oise), souligne le travail remarquable qui a été réalisé, et qui constitue une véritable plus-value pour le territoire. Pour que la politique de l'eau soit cohérente et efficace pour atteindre les objectifs DCE, il nous faut une vision globale et intégrée (assainissement, AEP, Milieux aquatiques...). Il indique qu'une stratégie foncière est effectivement importante et que le Conseil départemental du Val d'Oise peut accompagner financièrement ce type de démarche pour protéger efficacement les captages d'eau potable. **Il se dit favorable au scénario 2.**

**M. Philippe BEC** (Association Val d'Oise environnement), défend le scénario 3 qui est le plus actif car il permet de susciter et d'accompagner les projets de manière plus efficace.

**M. Belaïde BEDREDDINE** (Conseil départemental de Seine-Saint-Denis), rappelle que choisir c'est renoncer, mais nous ne sommes pas obligé de renoncer à tout. Une stratégie reposant sur la planification peut également s'accompagner d'une démarche participative portée par les collectivités. Le SAGE est également une démarche partenariale qui nous permet à tous de travailler à notre échelle en mobilisant les populations de nos territoires.

M. BEDREDDINE souhaite rappeler que la protection de l'eau et des milieux aquatiques est également un enjeu européen et mondial. Nous avons la chance, grâce à l'Union européenne, d'avoir une directive cadre dans le domaine de l'eau qui fixe des objectifs forts et qui nécessite que nous travaillions avec nos partenaires européens dans une logique « anti-dumping » sur les questions de qualité d'eau entre tous les pays. La COP22 nous montre encore qu'un milliard de personne dans le monde n'ont pas accès à une eau de qualité et aux services élémentaires en la matière. Nous avons un devoir de solidarité pour préserver, et aider à préserver, cette ressource qui nous est commune, d'où la nécessité d'une coopération décentralisée internationale sur ces questions, comme c'est le cas pour le Climat.

Le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis se prononce en faveur du scénario 2 qui s'appuie notamment sur les acteurs déjà présents sur le territoire. Pour le volet inondation, il est également important que le SAGE fasse le lien et soit cohérent avec le PAPI<sup>1</sup> de la Seine et de la Marne francilienne et avec le PPRI<sup>2</sup>. Sur le volet eau et assainissement, le SAGE doit permettre un changement philosophique en reconnectant l'approche technique des choix politiques qui s'opèrent sur le territoire.

Dans le cadre du SAGE Marne confluence les acteurs du territoire se sont fédérés autour de l'objectif commun de retrouver la baignade en Marne. Pour le SAGE Croult Enghien Vieille Mer il faudrait également que nous trouvions une symbolique forte, un objectif fédérateur pour notre territoire. Pour cela il est nécessaire de (faire) changer le regard sur l'eau : passer de la technique au sensible, valoriser ce sur quoi on peut s'appuyer, et trouver l'adhésion politique autour de cet objectif. Il faut créer une grande chaîne de l'eau, pousser pour que la question de l'eau soit prise en compte par les citoyens dans tous les projets. Sans choisir les scénarios 3 ou 4 on peut se donner comme ambition de conserver la dimension citoyenne qu'ils portent tout en s'engageant dans une stratégie s'appuyant sur le scénario 2.

**M. Jean-Pierre ENJALBERT** (SIARE), défend une approche militante pour rouvrir les cours d'eau tout en veillant à concilier cet objectif avec les impératifs d'économie. Les 4 scénarios impliquent une nécessaire adhésion de la population, notamment via les associations, et donc un effort important de sensibilisation et d'information car il y a encore aujourd'hui une méconnaissance de l'eau, voire parfois un certain obscurantisme lorsque l'on évoque des projets de renaturation de rivières (présence de moustiques, mauvaises odeurs...). La mise en œuvre du SAGE devra s'accompagner d'un volet sensibilisation et formation afin de convaincre et faire adhérer à la nécessité de porter toutes ces actions. Idéalement, les scénarios 3 et 4, par leur approche participative, pourraient répondre à cette nécessité d'impliquer plus et mieux les citoyens, mais nous ne sommes pas encore prêts à cela. C'est pourquoi **le SIARE choisi le scénario 2 qui est aujourd'hui le plus efficace pour atteindre nos objectifs.**

---

<sup>1</sup> Programme d'Actions de Prévention des Inondations

<sup>2</sup> Plan de prévention du risque inondation

## **Vote – Choix du scénario fondant la stratégie du SAGE**

Le Président de la CLE propose à l'assemblée un vote à main levée. L'Assemblée n'y voyant pas d'objection, il est procédé au vote à main levée.

### *Résultat du vote*

- *Scénario 1 : 3 voix pour*
- *Scénario 2 : 32 voix pour*
- *Scénario 3 : 2 voix pour*
- *Scénario 4 : 0 voix*
- *Abstention : 6*

**Après délibération de la CLE, le scénario 2 (« un SAGE affirmé pour rendre des espaces à l'eau dans le territoire ») est choisi à la majorité pour définir la stratégie du SAGE Croult Enghien Vieille Mer.**

Avant de clore la réunion, Monsieur MESSAGER informe les membres de la CLE que le marché public pour la réalisation de l'inventaire des zones humides du territoire du SAGE a été attribué aux bureaux d'études TTI Production et FloraGIS.

Monsieur MESSAGER renouvelle ses remerciements aux membres de la CLE et se félicite de la qualité de ce vote. Il donne la Parole à Monsieur le Sous-Préfet du Val d'Oise pour conclure cette séance.

Monsieur le Sous-Préfet du Val d'Oise souligne la qualité du débat qui a eu lieu. Il a eu un consensus assez net pour le choix de la stratégie qui ouvre aujourd'hui une nouvelle phase de travail qui conduira jusqu'à l'enquête publique et la prise de l'arrêté inter préfectoral. Durant tout ce travail la CLE pourra compter sur les services de l'Etat pour l'accompagner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
Croult Enghien Vieille Mer

# Commission Locale de l'Eau



- 20 septembre 2016 -



## Ordre du jour

- Désignation d'un nouveau membre du Bureau parmi les membres du collège des élus
- Rappel simplifié des scénarios
- Débat de la CLE autour des 4 scénarios, avis, arguments et prise de position avant le vote
- Vote - Choix du scénario fondant la stratégie du SAGE



Accompagner la CLE dans l'élaboration du SAGE  
Croult Enghien Vieille Mer

## Choix de la Stratégie

Commission Locale de l'Eau – 15 novembre 2016

## Pourquoi un SAGE ?

- Permettre une déclinaison locale et une application effective de la **réglementation**
- Construire un projet local et une **communauté politique** autour de l'eau, des milieux aquatiques et de leurs paysages
- Saisir au mieux les **opportunités** institutionnelles liées aux évolutions en cours
- Ne pas tout faire ! Proposer une logique commune, un **cadre pour mobiliser et organiser l'action collective**

Commission Locale de l'Eau – 15 novembre 2016

## Les 4 scénarios validés par la CLE

Commission Locale de l'Eau – 15 novembre 2016



Rappel : Qu'est-ce qu'un  
scénario ?

Un scénario  
=  
1 « socle » commun à tous les scénarios  
+  
1 combinaison spécifique  
d'options stratégiques

Commission Locale de l'Eau – 15 novembre 2016



## Choisir une stratégie pour le SAGE c'est...

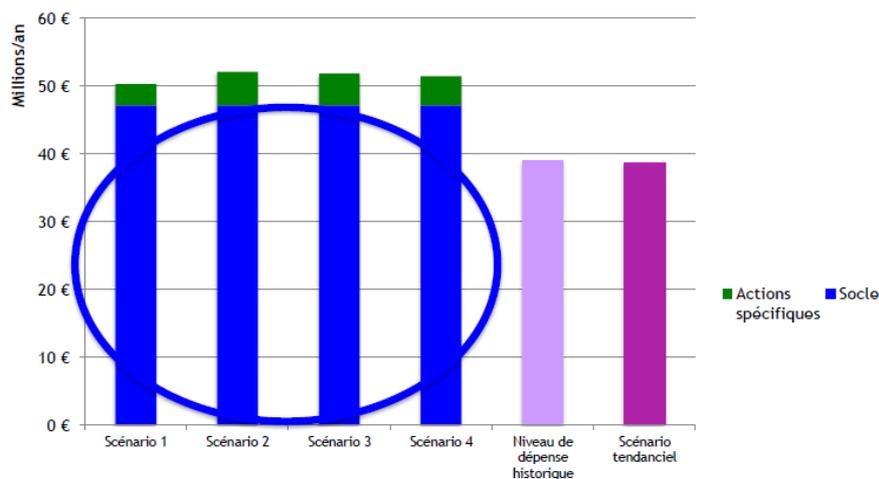
- Choisir une **philosophie d'ensemble...**
  - une **logique** d'action collective
  - un **discours** politique de mobilisation
- ... qui s'incarne dans des **objectifs et des actions-clés**
- Choisir un **positionnement institutionnel**
  - Organisation du **portage** politique et technique du SAGE
  - Mode d'**animation** des débats, gestion des éventuelles controverses
  - Formes des **partenariats**
- **Au total, choisir une certaine plus-value du SAGE, à considérer en complémentarité de celles des autres acteurs**
  - Le SAGE ne fera pas tout ! Collectivités, société civile, ...
  - Choisir une stratégie nécessite donc d'anticiper une répartition des rôles entre les uns et les autres, dans un contexte non stabilisé...
  - ... mais ne pas être attentiste : le choix d'une stratégie permet justement de saisir ensuite les opportunités des évolutions institutionnelles en cours

Commission Locale de l'Eau – 15 novembre 2016



## La dimension économique de ce choix

Comparaison des dépenses globales par scénario : dépenses annuelles moyennes entre 2017 et 2027



Commission Locale de l'Eau – 15 novembre 2016



## Les 4 scénarios validés

- **S1** : Un SAGE pragmatique qui optimise les politiques de l'eau et leur compatibilité avec le développement territorial
- **S2** : Un SAGE affirmé pour rendre des espaces à l'eau dans le territoire
- **S3** : Un SAGE militant pour impulser des projets locaux participatifs
- **S4** : Un SAGE facilitateur et participatif au service des initiatives locales

Commission Locale de l'Eau – 15 novembre 2016



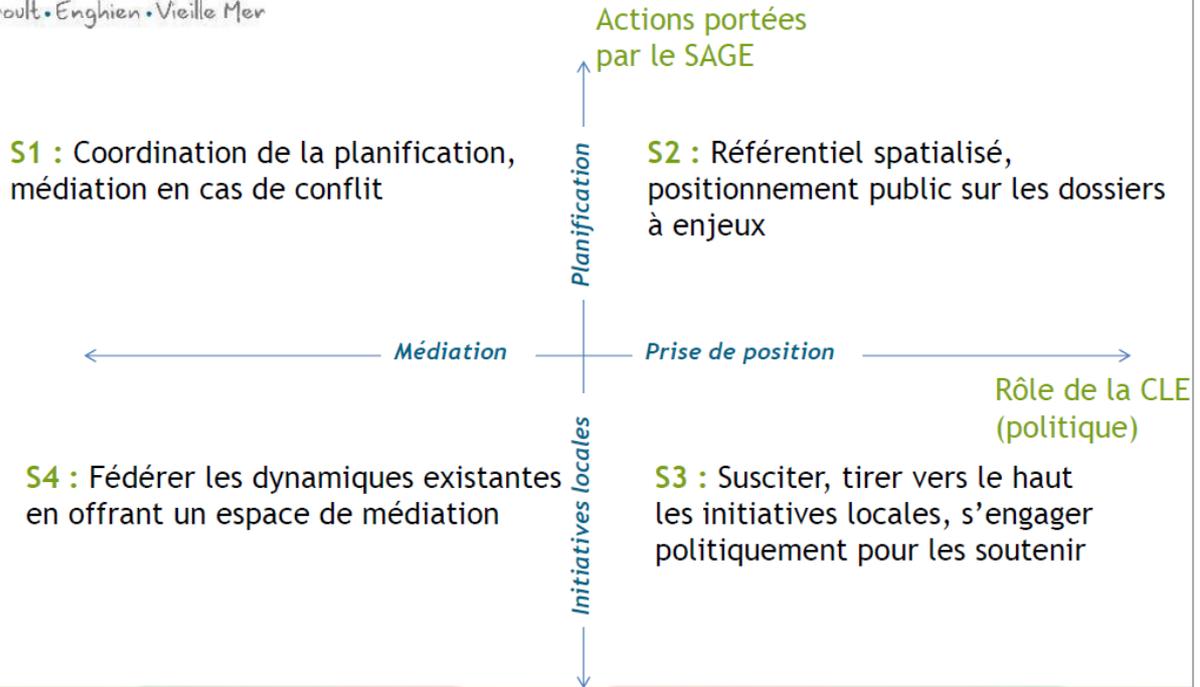
## La stratégie parfaite n'existe pas...

- **Des scénarios conçus pour tous être plausibles et défendables**
- **Chacun incarne un choix politique et stratégique**
  - Sans poursuivre toutes les ambitions à la fois
  - Sans mener de front toutes les logiques politiques et organisationnelles envisageables
- **Des atouts, faiblesses, risques et conditions de succès propres à chaque scénario**

Commission Locale de l'Eau – 15 novembre 2016



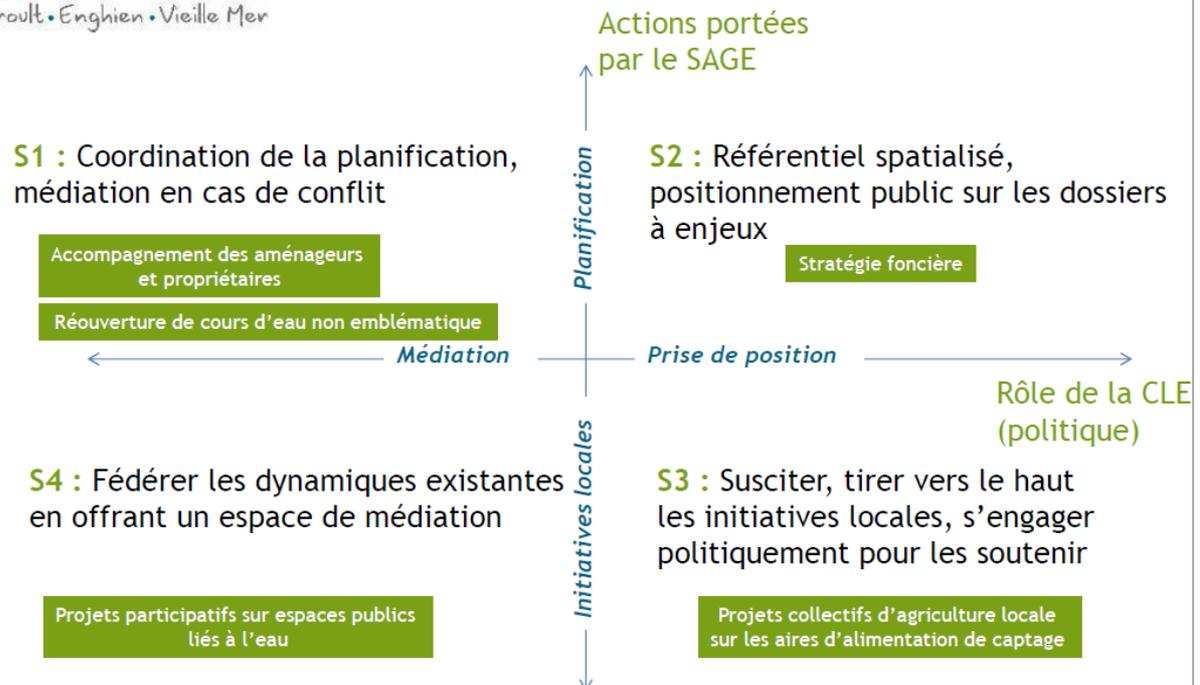
## Vue d'ensemble des 4 scénarios



Commission Locale de l'Eau – 15 novembre 2016

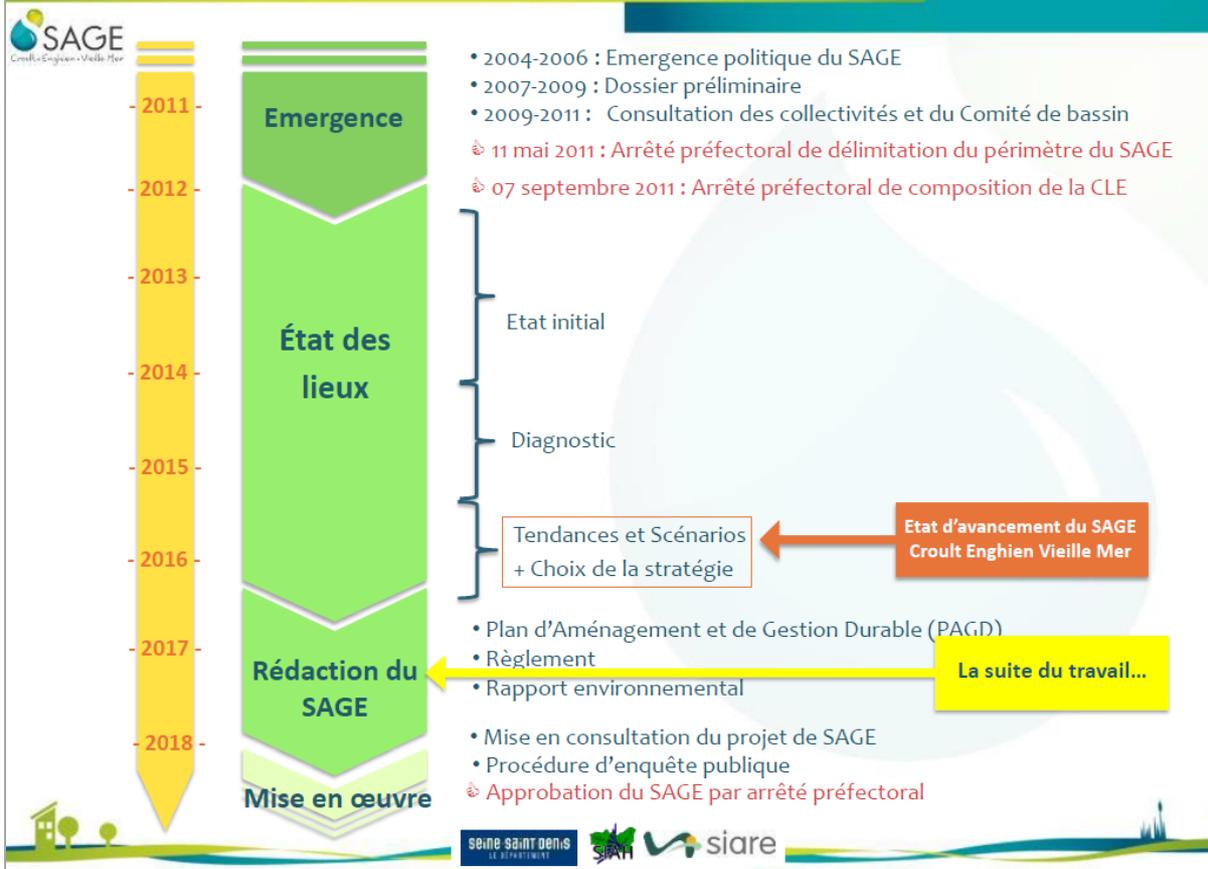


## Vue d'ensemble des 4 scénarios



Commission Locale de l'Eau – 15 novembre 2016





## Contenu du SAGE

Le SAGE comprend:

- Un **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable**( PAGD) de la ressource en eau
  - ✓ Synthèse de l'état des lieux
  - ✓ Enjeux du territoire
  - ✓ Objectifs généraux du SAGE et dispositions
  - ✓ Evaluation des moyens matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre du SAGE
  - ✓ Éléments cartographiques
- Un **règlement**
  - ✓ Il précise notamment les règles spécifiques applicables dans les zones prioritaires identifiées par le PAGD. Il est opposable à toute personne publique ou privée.
- Une **évaluation environnementale**